



CERTIFICATION

enregistrée au Répertoire spécifique

CRÉATION D'ENTREPRISE

« Création entreprise : bâtir un projet entrepreneurial durable »

La certification RS5579 – « Création entreprise : bâtir un projet entrepreneurial durable », enregistrée au Répertoire Spécifique de France Compétences le 10 novembre 2021, est portée par CCI France.



Vous voulez lancer votre entreprise dans un avenir proche ?

Vous voulez vous assurer de construire chaque étape dans les règles de l'art ?

Vous voulez un suivi individuel pour mettre en œuvre votre projet ? Cette formation est pour vous.



Cible

Créateur d'entreprise déterminé qui souhaite créer une entreprise dans un avenir proche.



Prérequis

Être déterminé à entreprendre, à valider lors d'un entretien découverte.

Pour les classes virtuelles : Disposer d'un ordinateur avec micro et caméra et d'une bonne connexion internet.



Durée

- 7 heures
- Jusqu'à 6 mois en fonction des projets



Tarif

875 € nets de taxes (finançables avec le Compte Personnel de Formation - CPF).

Consultez nos [Conditions Générales de Vente](#)

Objectifs

À la fin de la formation, vous aurez les compétences nécessaires pour

- La conception de la stratégie générale d'un projet entrepreneurial.
- L'élaboration du business model cible.
- La conception des stratégies opérationnelles du projet entrepreneurial.
- L'élaboration de la stratégie financière du projet d'entreprise et la recherche de partenariats.

Les points forts de la formation

- **L'action** : vous développez vos compétences tout en construisant votre projet de création d'entreprise.
- **L'autonomie tutorée** : L'accès à des supports pédagogiques pour travailler en autonomie, apprendre à votre rythme et un conseiller référent pour valider l'acquisition de vos compétences.
- **Une certification de compétences** reconnue par l'Etat qui prouve l'engagement dans votre projet et votre capacité à mettre en œuvre un projet entrepreneurial cohérent, acceptable par le marché, finançable et durable.

Livrables

- Le guide de la Création.
- Un business plan professionnel.
- Une certification de compétences en fonction des résultats obtenus lors de l'évaluation.



Intervenants

Un conseiller spécialisé en création / reprise d'entreprise de la CCI Aix Marseille Provence.

Moyens et outils pédagogiques

- CCI Business Builder pour le travail personnel, plateforme pour vous aider dans la construction de votre projet d'entreprise et vous permettre de rédiger un business plan professionnel. Vous y trouverez des ressources pédagogiques (guides, vidéos).
- Formation individuelle en présentiel ou distanciel.
- Pour les formations réalisées à distance, la vérification du bon fonctionnement du matériel de visioconférence est effectuée auprès de chaque participant avant le démarrage de la formation.
- Entretiens avec un conseiller Entreprendre référent (présentiel ou à distance).

Contenu

Au fil de l'avancement de votre projet, en entretiens et avec l'aide des supports à votre disposition, vous travaillerez sur les sujets suivants :

1/ La conception de la stratégie générale d'un projet entrepreneurial

- L'analyse du contexte et de l'environnement du projet entrepreneurial (qualification des attentes et besoins des clients, évaluation des potentiels de développement, identification des tendances du marché, de ses menaces, risques et opportunités).
- L'analyse de ses ressources disponibles (compétences, réseau...), des facteurs d'incertitude et des possibilités offertes par une démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise), par le numérique et par des investissements responsables.
- La vision et la raison d'être de la future entreprise, en cohérence avec vos valeurs et les enjeux de durabilité et d'inclusion.
- L'élaboration de la stratégie générale de la future entreprise.

2/ L'élaboration du business model cible

- La définition des offres, de leurs propositions de valeur et des flux de revenus ainsi que des cibles.
- L'étude de marché, l'analyse de la concurrence.
- Déterminer votre positionnement différenciant et cohérent avec votre raison d'être.
- Construire business model challengé, validé, cohérent par-rapport aux objectifs.

3/ Les stratégies opérationnelles de mise en œuvre du projet entrepreneurial

- Le choix de la forme juridique et du régime fiscal et social adaptés à votre projet.
- Définir vos stratégies marketing (offre, prix, distribution...), commerciale, communication, organisation interne et production.
- Fixer des objectifs opérationnels clairs, mesurer leur atteinte et intégrer les besoins d'agilité, de digitalisation et d'accessibilité.
- Identifier vos besoins humains, techniques et financiers en fonction de la performance attendue et en tenant compte d'options responsables (investissements durables, inclusion).

4/ L'élaboration de la stratégie financière du projet d'entreprise et recherche de partenariats

- Construire un budget prévisionnel sur 3 ans (investissements, coûts de fonctionnement, rentabilité, BFR...).
- Choisir les modes de financement les plus pertinents, en identifiant leurs avantages et risques.
- Formaliser un business plan complet (modèle d'affaires, stratégies, prévisions financières) selon les standards professionnels.
- Présenter votre projet de façon orale et écrite à de potentiels partenaires financiers, en développant une argumentation claire, crédible et convaincante.

Modalités d'évaluation

- Production écrite du projet entrepreneurial structuré et soutenance devant le jury.

Les résultats au niveau national

- Un taux de satisfaction de 91%.
- 80% des entrepreneurs accompagnés mettent en œuvre leur projet.
- 2 fois plus d'entrepreneurs qui embauchent lorsqu'ils ont été accompagnés par un conseiller CCI.
- 37% ont un CA > à 50K€.
- Se sentir capable de lancer son projet, de le faire évoluer, d'accélérer sa mise en œuvre et, surtout, de développer de nouvelles compétences.
- +31% d'entrepreneurs déclarent avoir des revenus supérieurs à leur prévisionnel financier lorsqu'ils suivent cette formation.
- 100% des porteurs de projet obtiennent leur certification.



Calendrier

Pour connaître les dates des prochaines sessions de formation, contactez votre CCI au 04 91 39 34 34.



Lieux

- MARSEILLE 13001 – Palais de la Bourse – 9 La Canebière
- AIX EN PROVENCE 13100 – 7 place John Rewald



Financement

Vous pouvez le financer avec votre CPF (Compte Personnel de Formation) :

- Contactez votre CCI pour procéder à la démarche avec un conseiller ou
- Connectez-vous sur moncompteformation.gouv.fr et saisissez dans la barre de recherche « **Création entreprise : bâtir un projet entrepreneurial durable** » puis indiquez la ville dans laquelle vous voulez suivre la formation.



Délais et modalités d'accès

Clôture des inscriptions et confirmation 11 jours ouvrés avant la date de début de la session sous réserve que les conditions de financement, de disponibilité, de place et d'évaluation des prérequis soient validées.



Accessibilité de personnes handicapées

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez votre expert CCI pour une analyse de vos besoins.



Contact

CCI AIX MARSEILLE PROVENCE

PALAIS DE LA BOURSE

9 La Canebière | 13001 MARSEILLE

Tel 04 91 39 34 34 | service.client@cciamp.com